**TRENTIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**(07 AU 16 AVRIL 2018)**

**DJIBOUTI**

**DECLARATION DU CONGO**

**Monsieur le Vice-Président,**

Le Congo souhaite une cordiale bienvenue à la délégation de Djibouti.

Mon pays salue les avancées enregistrées par Djibouti dans la protection des droits de l’homme par le renforcement d’un cadre normatif et institutionnel tiré de la mise en œuvre des recommandations acceptées lors de son précédent EPU.

Nous apprécions hautement les efforts du Gouvernement de Djibouti relatifs à la lutte contre la pauvreté, à travers la stratégie nationale de filets de protection sociale.

Le Congo encourage Djibouti à mener à terme son projet de réforme du code pénal et celui de procédure pénale et aussi à intégrer dans son arsenal juridique les textes encore en projet concernant les droits des personnes handicapées et ceux des personnes âgées.

Le Congo souhaiterait faire les recommandations suivantes:

1. Ratifier la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants ;
2. Eradiquer la pratique des mutilations génitales féminines.

Enfin, le Congo souhaite un plein succès à Djibouti à l’occasion de cet EPU

**Je vous remercie.**